

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 26 JANVIER 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.01.2023  
Affichage du 17.01.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Neuilly-sur-Eure suite à la convocation du 17.01.2023, affichée le dix-sept janvier 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc), Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Marc NAEL est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.01.001  
POURSUITE DE LA MISSION DE LA CONSEILLERE NUMERIQUE**

La conseillère numérique de la CdC des Hauts du Perche est en poste à 100% depuis le mois de septembre 2021 (dont une période de formation en alternance de 4 mois). Elle a eu pour première mission de rédiger un diagnostic de territoire sur les usages du numérique des habitants.

Le 12 mai dernier, la conseillère numérique a présenté au conseil communautaire les résultats de ce diagnostic et la feuille de route qui en résultait. Cette feuille de route comportait 2 objectifs :

- **Mettre en place une aide au numérique au plus près des habitants.**  
Aujourd'hui, dans un objectif de développement d'une aide de proximité diversifiée et répartie sur le territoire, en cohérence avec les actions de la CTG, la conseillère numérique assure des permanences  
Cet objectif s'est aussi concrétisé par la création du contenu des ateliers à partir des résultats du diagnostic. Accès à ses espaces personnels, gestion de ses fichiers et sécurisation de sa navigation.
- **Améliorer l'information sur les ressources du territoire et plus particulièrement les ressources d'aide au numérique.**  
Cet objectif a été mutualisé avec certains des objectifs du développeur économique, en cohérence avec la politique de la CDC. Ce travail a donné lieu à la mise en place de l'application Intramuros pour améliorer l'accessibilité aux services au public, dynamiser l'offre commerciale et artisanale, renforcer les liens entre les communes du territoire et promouvoir la mission au-delà. Cet objectif d'information s'est aussi réalisé par la conception et la diffusion des supports d'information de l'espace France Services et des différentes permanences numériques.

- **Autres actions :**

Collaboration avec le Pôle Social pour l'élaboration du Projet Social de Territoire (PST) : recueil de la parole des secrétaires de mairie, des habitants. Coréalisation du tournage et du film- « Paroles d'habitants ». Participation à l'élaboration du volet numérique du PST.  
Participation au festival des cafés rencontres, au forum des associations de Longny-au-Perche.  
Formation des cantinières de Tourouvre et Randonnai à l'usage de la tablette.

- **Actions à venir :**

Il s'agit de Poursuivre les deux premiers objectifs et d'amplifier le déploiement des actions qui y sont liées. De participer à la mise en œuvre d'actions visant l'inclusion des publics en difficultés afin de répondre aux enjeux prioritaires retenus dans le schéma de développement du PST. De mettre en avant, auprès des agents des collectivités et plus largement des habitants du territoire, des bonnes pratiques face à la crise énergétique, environnementale et les problématiques de cyber sécurité.

Pour ce faire la CdC envisage de poursuivre la mission de la conseillère numérique pour les 3 ans à venir. Le dispositif d'accompagnement financier de l'Etat sur cette mission a été prolongé dans le cadre de « France Relance ».

Les financements proposés pour ce poste sont les suivants :

- Année 1 : 17 500 € + 2 500 € (bonus ZRR)
- Année 2 : 12 500 € + 5 000 € (bonus ZRR)
- Année 3 : 12 500 €

La mission de la conseillère numérique arrive à son terme fin aout 2023, il s'agit d'ores déjà de solliciter les financements de l'Etat sans délai.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter le prolongement pour 3 ans de la mission de la conseillère numérique,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement correspondantes au titre de « France Relance » et tous financements complémentaires le cas échéants,**
- **De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

